

# Conseil Scolaire de District de Toronto

Policy P.036

Titre: **DEVOIRS**

Adopté: les 24 novembre 1999 et 16 avril 2008

Révisé:

Revu:

**TITRE: DEVOIRS**

## 1.0 OBJECTIF

Mettre en œuvre l'avis de la Direction Scolaire que les devoirs constituent une activité adéquate et pertinente pour l'apprentissage; et

établir le compromis de la Direction Scolaire où l'assignation des devoirs est une forme planifiée et intentionnelle directement raliée au programme scolaire des élèves et qui va à l'encontre des attentes ayant trait au curriculum de l'Ontario.

## 2.0 DÉFINITIONS

*Les devoirs* constituent une expérience d'apprentissage en dehors de la classe, assignés par les professeurs visant à élever l'apprentissage des élèves. Les devoirs doivent être revus par les professeurs afin qu'ils prennent connaissance du progrès des élèves et comment les orienter davantage vers les objectifs de leur apprentissage.

Il y a quatre catégories de devoirs chacun ayant un but spécifique, mentionnés comme suit.

<u>Catégorie</u>	<u>Définition</u>	<u>Résultat intentionné</u>	<u>Pratique</u>
Elaboration	Tous les devoirs assignés pendant la journée scolaire qui n'aient pas été achevés en salle de classe.	Aider les élèves à accompagner le programme de la classe.	Le programme de la classe devra être différencié si l'élève a terminé ses devoirs de façon régulière.
Pratique	Tous les devoirs de révision ou pour renforcer les aptitudes et concepts enseignés en salle de classe.	Aider les élèves à pratiquer les aptitudes récemment acquises dans le but de développer leurs capacités.	Pour réussir dans la pratique des devoirs il s'avère nécessaire que les élèves soient déjà capables de les faire indépendamment des aptitudes requises.

Préparation	Tous les devoirs qui préparent les élèves pour les prochaines leçons en classe.	Encourager les élèves à maîtriser l'information de base ou ayant pour but de faire rappeler leurs connaissances et expériences préalables aux prochaines fiches d'étude.	
-------------	---	--	--

Extension	Tous les devoirs ayant pour but d'explorer et d'approfondir l'apprentissage au sein de nouveaux concepts ou intégrant et améliorant l'apprentissage en salle classe.	Encourager les élèves à résoudre des problèmes, à penser avec créativité et de façon critique.	Pour réussir, les devoirs extra n'exigent pas que l'élève doive apprendre de façon autonome le contenu du curriculum. Au lieu de cela, les élèves doivent être capables de comprendre et de lier l'apprentissage à la vie réelle.
-----------	--	--	---

### 3.0 DIRECTIVES (POLITIQUES)

#### Assignation efficace des devoirs

- 3.1. L'assignation des devoirs devra être clairement articulée et soigneusement planifiée, comprenant la consultation des professeurs sur le contenu basique, en régime de rotation et des spécialistes, chaque fois qu'il s'avère nécessaire. De même, si c'est le cas, les devoirs devront être différenciés afin de refléter les besoins spécifiques de l'enfant.
- 3.2. Toutes ces catégories de devoirs ont pour but garantir qu'ils soient, en même temps, effectifs quant à la promotion d'une haute qualité d'apprentissage et de développement des élèves et à maintenir éveillé le désir de continuer à apprendre. Les devoirs assignés qui ont du succès :
  - (a) sont basés sur le curriculum et vont à l'encontre des besoins individuels de l'élève par la différenciation et le changement.
  - (b) doivent être commentés ou servir de recherche pour l'apprentissage futur.
  - (c) sont conçus de manière à ne pas avoir à requérir de l'instruction additionnelle en dehors de la classe et à être intéressants et pertinents pour l'apprentissage de l'enfant. Les élèves comprennent ainsi ce que l'on attend d'eux avant de rentrer à la maison à la fin de la journée scolaire.
  - (d) n'ont pas besoin de ressources ou de technologies auxquels les élèves n'aient pas d'accès.
  - (e) peuvent être conçus pour engager les parents/chargés d'éducation dans l'appui et l'apprentissage de leurs enfants mais ne doivent pas enseigner de nouveaux concepts.

#### Conséquences pour le non accomplissement des devoirs

- 3.3. Lorsqu'il s'avère nécessaire, devront exister des conséquences progressives au non accomplissement des devoirs. Des mesures punitives ne sont pas conseillées car elles finissent par devenir un manque d'encouragement.

---

Rapport des devoirs

- 3.4. Les devoirs sont seul mentionnés dans la section d'apprentissage des aptitudes du bulletin de notations provincial pour l'enseignement secondaire, en tant que partie des travaux complétés et indépendants à la maison ; dans le bulletin the notations de l'enseignement secondaire ils figureront dans la section travail indépendant/habitudes de travail et devoirs.

Volume, délais et limitations

- 3.5. Le volume des devoirs assignés aux élèves devra être différent dans la scolarité élémentaire, moyenne et secondaire, et les délais doivent tenir compte du temps que les élèves passent à faire les devoirs que lui sont destinés, ayant encore en considération des facteurs tels que : les besoins des élèves, la capacité d'apprentissage, le sujet, l'horaire de l'école, la proximité des examens, les testes et les dates limite pour la présentation des devoirs. Le temps passé avec les devoirs doit être équilibré et tenir compte de l'importance du bien-être personnel et familial et d'un vaste éventail d'obligations familiares exigés par la société.

3.6 Maternelle

A la maternelle on ne doit pas assigner des devoirs aux élèves. Il y a une forte liaison entre la participation des parents et le rendement des enfants. Il en résulte que la famille est encouragée à participer dès les premières activités d'apprentissage, telles que jouer, parler et lire ensemble, soit en anglais, soit dans la langue maternelle respective.

3.7. Degrés/Années 1 à 6

On constate une forte liaison entre la lecture, pour/ou conjointement avec les élèves de l'enseignement élémentaire, sur une base quotidienne, soit en anglais soit en langue maternelle, pour le rendement des enfants. Il en résulte que les devoirs assignés pendant les premières années de scolarité, devront, autant que possible, assumer le format de lecture, une variété de jeux, de débats et d'activités interactives tels que les constructions et faire la cuisine avec les familiers. Dans les degrés primaires et juniors (présecondaires) plus avancés, les devoirs effectifs peuvent avoir le format de travail indépendant. Pour les deux cas, les devoirs assignés afin d'être complétés, pratiqués, de préparation ou d'extension, doivent être clairement articulés et différenciés afin de refléter les besoins spécifiques de l'enfant.

3.8 Degrés/Années 7 à 8

Le fait de compléter les devoirs, pour les élèves en âge de fréquence de la scolarité moyenne, peut améliorer leur rendement. Les devoirs assignés afin d'être complétés, pratiqués, préparés ou développés, pour les élèves des degrés/années 7 et 8, doivent clairement être définis et soigneusement planifiés en partenariat avec les professeurs et rotatifs. Le temps estimé pour compléter les devoirs devra être d'une heure, ou moins.

3.7. Degrés/Années 9 à 12

Le fait de compléter les devoirs peut contribuer à améliorer le rendement de l'étudiant en particulier dans les années finales. Les devoirs pour les élèves des degrés 9 à 12, doivent être clairement articulés et soigneusement planifiés dans une période de temps de 2 heures, ou moins. Le stress dû aux devoirs est particulièrement prévalent au sein des familles avec des enfants en voies de transition vers les écoles des principaux niveaux d'enseignement. Il en résulte que le travail scolaire, en particulier pour les élèves du degré 9, doit être soigneusement planifié en partenariat avec les professeurs des différents disciplines.

En général

- 3.9. Aucun devoir ne doit être assigné pendant les vacances régulières ou les fériés officiels, tel qu'établi sur le calendrier de l'année scolaire, ni en jours ayant une signification spéciale.
- 3.10. Lorsqu'il s'avère possible, les devoirs assignés devront être établis pour être remis dans les périodes de temps combinés afin que les familiers puissent appuyer ces initiatives avec l'inclusion d'activités extracurriculaires, réalisées en dehors de l'horaire scolaire et/ou des activités qui aident à améliorer le bien-être de la famille.

Les parents qui sont préoccupés avec les attentes concernant les devoirs de leurs enfants sont encouragés à contacter le professeur de l'élève ou le directeur de l'école afin de discuter sur la situation.

- 3.11. Voir encore la directive P063: *Pre-examination Moratorium on Major Assignments and Activities*, adoptée le 27 juin 2007

Devoir réalisés pendant une absence prolongée

- 3.12. Les professeurs ne sont pas obligés à fournir le travail détaillé des classes ni à assigner des devoirs aux élèves qui s'absentent pendant de longues périodes de temps en résultat d'absences causés par les parents ou par des circonstances familiales. Pour les absences causées par des maladies prolongées, les parents devront contacter le directeur de l'école afin de discuter les options viables.

Fonctions et et responsabilité

- 3.13. Les partenariats ouverts et positifs entre l'école et la maison ont un impact positif dans la réussite de l'élève pour réalisation des devoirs.

(a) Le personnel est responsable pour:

- (i) la communication des directives de travail dès le début de l'année scolaire, pour l'utilisation des professeurs, parents et élèves ;
- (ii) la coordination des recours et pratiques scolaires à l'appui des devoirs, tels que

l'utilisation d'un agenda, la disponibilité des bibliothèques, les programmes d'appui académique, et l'assurance d'une communication effective entre professeurs en régime de rotation afin d'assurer une assignation raisonnable des devoirs ; et

- (iii) le fournissement de l'information aux parents sur la validité des devoirs et le partage de pratiques qui aident les familles à appuyer leurs enfants, tels que, par exemple: bulletins informatifs, sessions à porte ouverte et web sites (internet).

(b) Les professeurs sont responsables pour:

- (i) encourager des partenariats avec les élèves et familiers pour la promotion en temps dû, régler la communication et le support aux familles dans la procédure des devoirs;
- (ii) concevoir et planifier l'assignation de devoirs qui articulent clairement leur propos ainsi que les résultats attendus;
- (iii) partager les attentes quant aux devoirs avec les élèves et les parents, tout de suite au début de chaque année scolaire ;
- (iv) assurer que tous les devoirs assignés sont directement en rapport avec l'instruction donnée dans les classes et consistant dans des activités claires, utiles et intéressantes ;
- (v) assigner les devoirs qui soient appropriés à l'âge de l'élève, niveau de développement, style d'apprentissage, aptitude et nécessités individuelles;
- (vi) enseigner les aptitudes nécessaires pour les élèves qui complètent les devoirs et deviennent des étudiants indépendants; et
- (vii) articuler et planifier soigneusement les devoirs en partenariat avec les professeurs basiques et en régime de rotation.

(c) Les étudiants sont responsables pour:

- (i) s'assurer de bien comprendre les devoirs et les consignes qui y sont reliées, c'est-à-dire: échéancier, format, critères de performance, et demander à être éclairés ou de l'aide au professeur si les objectifs ou les attentes des devoirs ne sont pas clairs ;
- (ii) enregistrer les compromis dans leur agenda ou cahier d'étudiant;
- (iii) compléter de façon régulière les devoirs assignés, en temps dû, de la meilleure forme qu'ils sachent ou puissent, et;
- (iv) gérer le temps et les matériaux, comme par exemple: apporter chez-soi les matériaux nécessaires.

(d) La famille est responsable pour:

- (i) la lecture en anglais, français (immersion en français) et/ou dans la langue maternelle de la famille pendant les années élémentaires de l'éducation de ses enfants;
- (ii) créer un environnement, par exemple: le lieu de travail, une période de temps sans interruption, en général à la maison ou dans un lieu alternatif, tel qu'un club ou une association communautaire, où les devoirs puissent être consignés, en encourageant et appuyant l'élève sans toutefois faire le devoir pour à sa place;
- (iii) promouvoir l'équilibre salubre entre les devoirs, activités extracurriculaires et les obligations familiales;
- (iv) ne pas permettre que les enfants achèvent leurs devoirs au lit, même si ceux-ci ne sont pas encore terminés.
- (v) contacter avec le professeur de la classe si, son fils n'est pas, de façon consistante, capable de faire seul les tâches scolaires, ou s'il a des doutes.

#### **4.0 DIRECTIVES SPÉCIFIQUES**

Le Directeur de l'éducation est autorisé à émettre les procédés opérationnels pour la mise en œuvre de ces politiques.